

**PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC) :**

Un PAC est un avis public destiné à informer les fournisseurs qu'un ministère ou organisme gouvernemental a l'intention d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance un contrat pour un bien, un service ou des travaux de construction, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé de capacités. Si aucun fournisseur ne présente d'énoncé de capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture précisée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

**TITRE :**

Instructeur qui procédera à une mise à jour importante des documents du cours et offrira des cours sur les dispositions législatives à l'appui du Programme d'inspection des radios de navires (IRN) dans les deux langues officielles.

**INTRODUCTION :**

Le ministère des Pêches et des Océans doit embaucher un instructeur bilingue qualifié pour donner une formation aux technologues en génie des systèmes électroniques relativement à l'inspection des installations radio à bord de navires canadiens ou étrangers pour le compte de la Sécurité maritime de Transports Canada. Les cours sont conçus afin de permettre aux technologues en entretien et aux nouveaux inspecteurs des installations radio des navires, ou ceux déjà en poste, de se familiariser avec l'inspection des radios de navires, ou de recevoir une mise à jour à ce sujet.

Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) vise à faire part de l'intention du gouvernement d'adjuger un contrat pour ces services à la personne suivante : instructeur pour le programme d'inspection des radios de navires de Birchy Copse Training Services (BCTS). Toutefois, avant d'attribuer ce contrat, le gouvernement souhaite donner la chance à d'autres fournisseurs de démontrer qu'ils peuvent respecter les exigences énoncées dans le présent PAC, en soumettant un énoncé des capacités d'ici la fin du délai d'affichage de 15 jours civils.

L'objectif est de mettre à jour la trousse officielle de documents de formation à la suite d'un remaniement important du *Règlement sur la sécurité de la navigation* en 2019-2020, et de fournir cette trousse en français et en anglais. La documentation doit comprendre toutes les références aux règlements canadiens et internationaux qui s'appliquent au Programme d'inspection des radios de navires.

Offrir deux cours sur la mise à jour des dispositions législatives relativement à l'inspection des radios de navires (IRN), un en français et un en anglais, et offrir trois cours sur la mise à jour de l'inspection des radios de navires, deux en anglais et un en français. La formation doit inclure toute référence aux règlements canadiens et internationaux qui s'appliquent au Programme d'inspection des radios de navires.

Advenant que d'autres fournisseurs potentiels soumettent des énoncés de compétences pendant la période de publication de 15 jours civils et satisfassent aux exigences établies dans le PAC, le ministère ou l'organisme doit tenir une procédure complète d'appel d'offres à l'aide du service électronique de soumission du gouvernement ou par des moyens conventionnels en vue de l'attribution du marché.



Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un marché sera attribué au fournisseur présélectionné.

### **CONTEXTE :**

La formation des technologues régionaux en maintenance électronique est hautement spécialisée. En tant que membres de la communauté technique, ces derniers ont pour rôle de soutenir, d'entretenir et de réparer les actifs matériels du Ministère.

Le Collège de la Garde côtière canadienne (GCC) ne dispose pas actuellement des ressources nécessaires pour dispenser cette formation, laquelle est requise par la Garde côtière canadienne et Transports Canada. Il faut donc se tourner vers des entrepreneurs externes qui ont les connaissances et les compétences requises pour aider à la prestation de la formation technique.

### **OBJECTIF :**

Annoncer publiquement que le ministère des Pêches et des Océans envisage d'adjuger un contrat à :

Birchy Copse Training Services  
976, Monica Crescent RR2  
Centreville (Nouvelle-Écosse) B0P 1J0

### **EXIGENCES ESSENTIELLES MINIMALES :**

Tout fournisseur intéressé doit démontrer, au moyen d'un énoncé des capacités, qu'il satisfait aux exigences suivantes :

1. Fournir un instructeur technologue en électronique qui possède une expérience avérée de 60 mois (5 ans) acquise dans les 120 derniers mois (10 ans) en tant qu'instructeur en IRN.
2. L'instructeur doit posséder une expérience avérée de 60 mois (5 ans) acquise dans les 120 derniers mois (10 ans) dans l'interprétation des règlements en matière d'IRN et être un technologue en électronique certifié pour garantir la qualité de la formation.

### **JUSTIFICATION :**

Le fournisseur sélectionné au préalable est le seul qui, à notre connaissance, offre un produit répondant à toutes les exigences essentielles minimales énumérées ci-dessus.

### **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :**

Le Canada a déterminé que toute propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux dans le cadre du contrat appartiendra au Canada en vertu de l'article 2 de l'annexe A de la Politique (<http://www.ic.gc.ca/eic/site/068.nsf/fra/00005.html#appA>)

Lorsque le marché conclu avec l'État ou les produits à livrer aux termes de celui-ci visent surtout :

« La propriété intellectuelle originale ne peut appartenir à l'entrepreneur en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une obligation antérieure contractée par l'État envers un ou des tiers. »

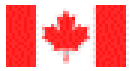


Les fournisseurs qui estiment posséder toutes les compétences requises et être en mesure de répondre aux exigences énoncées peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à l'autorité contractante indiquée dans le présent avis à la date de clôture du présent avis ou avant. Cet énoncé de capacités doit montrer clairement comment le fournisseur satisfait aux exigences présentées.

**EXIGENCES LIÉES AUX TRAVAUX :**

Pêches et Océans Canada, pour le compte du Collège de la Garde côtière canadienne, à Sydney, en Nouvelle-Écosse, a besoin des services d'un instructeur bilingue qualifié afin de fournir les services suivants :

1. Explication claire des règlements qui ont été abrogés récemment et des références aux nouveaux règlements, le cas échéant.
2. Explication complète et mise à jour ou une formation d'appoint claire sur le Programme d'inspection des radios de navires, tout en soulignant les modifications apportées au Programme d'IRN à la suite de la mise en œuvre du *Règlement sur la sécurité de la navigation* (RSN) de 2020.
3. Explications claires sur les pratiques de sécurité durant les inspections de radios de navires. L'entrepreneur devra traiter de la partie II du Code canadien du travail, des règlements de Transports Canada (TP 5021F), du *Règlement sur la santé et la sécurité au travail en milieu maritime* (DORS/2010-120) et du droit de refuser d'exécuter un travail dangereux.
4. Explication de la *Loi sur la mise en quarantaine*, conformément au ministère de la Justice, et son importance pour le Programme d'inspection des radios de navires.
5. Explication de la couverture radio et les zones maritimes relativement aux exigences en matière d'équipement radio.
6. Explication du *Règlement sur les stations de navires* (radio), en fonction du *Règlement sur la sécurité de la navigation* (RSN) de 2020.
7. Explication du *Règlement technique sur les stations de navires* (radio), en fonction du *Règlement sur la sécurité de la navigation* de 2020.
8. Résumé du *Règlement sur les stations de navires* (radio) et du *Règlement technique sur les stations de navires* (radio), en fonction du *Règlement sur la sécurité de la navigation* de 2020.
9. Explication claire du règlement et des exigences applicables à l'équipement de radiotéléphone VHF et à l'équipement d'appel sélectif numérique.
10. Explication des exigences relatives aux stations terriennes de navire.
11. Explication du règlement portant sur le matériel du système d'appel groupe amélioré.

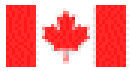


12. Explication du règlement portant sur le récepteur du Service Navtex international.
13. Explication des exigences relatives aux radiobalises de localisation des sinistres (RLS) et aux transpondeurs radar de recherche et de sauvetage (SART).
14. Explication du règlement portant sur les radiotéléphones VHF pour bateaux de sauvetage.
15. Inspection des installations radio et délivrance de certificats au nom de Sécurité maritime de Transports Canada.
16. Explication de la réglementation relative au matériel radiogoniométrique VHF-DF.
17. Explication du *Règlement sur la sécurité des bâtiments de pêche* (grands et petits).
18. Explication du Décret sur les zones de contrôle de la sécurité de la navigation.
19. Explication des eaux abritées, des voyages à proximité du littoral et des voyages illimités.
20. Explication de l'Accord sur les Grands Lacs.
21. Explication du *Règlement sur l'équipement de sauvetage* (RES), en fonction du RSN de 2020.
22. Explication du *Règlement sur la sécurité de la navigation* (RSN de 2020).
23. Description des certificats délivrés par les inspecteurs au cours d'inspections nationales et explication de leur application.
24. Explication de la réglementation qui s'applique aux navires visés par le Code polaire et aux unités mobiles de forage en mer (UMFM).
25. Explication de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (Convention SOLAS), selon l'Organisation maritime internationale (OMI).
26. Explication de la réglementation portant sur les normes en matière de surveillance, conformément aux normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (STCW).
27. Explication de la réglementation et des exigences régissant les sources d'énergie électrique se rapportant aux navires (TP 127 55).
28. Explication de la réglementation et des exigences régissant les sources d'énergie électrique de secours se rapportant aux navires.
29. Préparation d'un examen. Préparation d'une version de l'examen comportant les réponses pour l'instructeur et d'une version sans réponses pour l'étudiant, et administration d'un examen théorique



écrit visant à évaluer les connaissances des apprenants du Programme d'inspection des radios de navires.

30. Préparation d'un CD multimédia (ou d'une clé USB), qui comprend le contenu du cours et les références ou des liens à tous les règlements et à toutes les lois qui sont pertinents au Programme d'inspection des radios de navires.
31. Préparation d'un manuel de l'étudiant divisé en leçons couvrant tous les sujets mentionnés ci-dessus.
32. Préparation de plans de leçons de l'instructeur contenant tous les renseignements mentionnés ci-dessus.
33. Présentations préparées par l'instructeur qui correspondent aux plans de leçons.
34. Préparation de laboratoires, si une formation pratique est nécessaire afin d'améliorer l'assimilation de la matière théorique.
35. Remise d'un formulaire d'évaluation du cours (fourni par Formation technique en électronique et en informatique (FTEI)) aux participants afin qu'ils puissent évaluer pleinement le niveau de satisfaction à l'égard du cours, leur capacité à appliquer ce qu'ils ont appris dans le cadre de leur travail et le niveau d'apprentissage atteint pendant le cours, et formuler des recommandations pour améliorer le contenu du cours et les approches utilisées.
36. Préparation d'un rapport de fin de cours et de commentaires sur les formulaires d'évaluation des candidats pour chacun des candidats.



## LIVRABLES :

| <b>Livrable</b>   | <b>DATE d'échéance</b>                     |
|---|--|
| Une séance en anglais du cours sur la législation relative à l'IRN (durée de 10 jours), en ligne, au moyen de la plateforme web GoToTraining.com.                               | <b>Septembre 2021</b>                      |
| Une séance en anglais du cours sur les dispositions à jour de l'inspection des radios de navires (durée de 5 jours), en ligne, au moyen de la plateforme web GoToTraining.com.  | <b>Septembre 2021</b>                      |
| Une séance en français du cours sur la législation relative à l'Inspection des radios de navires (durée de 10 jours), en ligne, au moyen de la plateforme web GoToTraining.com. | <b>Automne 2021<br/>dates à déterminer</b> |
| Une séance en français du cours sur les dispositions à jour de l'inspection des radios de navires (durée de 5 jours), en ligne, au moyen de la plateforme web GoToTraining.com. | <b>Automne 2021<br/>dates à déterminer</b> |
| Une séance en anglais du cours sur les dispositions à jour de l'inspection des radios de navires (durée de 5 jours) en ligne, au moyen de la plateforme web GoToTraining.com.   | <b>Automne 2021<br/>dates à déterminer</b> |
| À la fin de chaque cours, un rapport écrit sur un formulaire de rapport de fin de cours fourni par FTEI.  | <b>Décembre 2021</b>                       |

**\*Veuillez noter que le nombre de cours décrits dans ces livrables n'est qu'une estimation fondée sur les besoins actuels définis.**

### **ESTIMATION DES COÛTS DU MARCHÉ PROPOSÉ**

La valeur estimative totale du contrat, y compris la période optionnelle, s'élève à **211 312,50 \$** (TPS/TVH incluses).

### **PÉRIODE VISÉE PAR LE CONTRAT PROPOSÉ**

La période du contrat proposé s'étend de la date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2022, avec deux (2) options de 12 mois supplémentaires.

### **LIEU DES TRAVAUX**

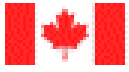
La mise à jour des manuels de l'étudiant et de l'instructeur sera faite aux installations de l'entrepreneur. La formation sera donnée en ligne à l'aide de la plateforme de formation en ligne GoToTraining.com. Au plus 3 observateurs, en plus des 12 participants, peuvent être présents.

### **DÉPLACEMENTS**

Il n'y a pas de déplacements prévus pour ce besoin.

### **LANGUE DE TRAVAIL**

L'entrepreneur doit pouvoir travailler dans les deux langues officielles, soit le français et l'anglais.



## **LES DISPOSITIONS STATUTAIRES ET LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES**

L'applicabilité des exigences de la politique suivante à ce processus de PAC est celle des dispositions applicables suivantes :

### **RENSEIGNEMENTS SUR LA POLITIQUE**

#### **Exceptions applicables aux appels d'offres en vertu du *Règlement sur les marchés de l'État (RME)* (article 6) :**

Exception 6d) en vertu du RME : les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou entreprise.

« L'entreprise est le même entrepreneur qui a créé cette formation et qui la dispense depuis 2007. Il a révisé tout le matériel de formation ainsi que les cours de formation au cours des deux dernières années. Plusieurs DP ont été publiées au cours des années précédentes et l'entrepreneur proposé est la seule société qui a manifesté son intérêt à fournir cette formation et qui a répondu aux DP. Cette formation et ces connaissances sont très spécialisées sur le plan technique. La formation et les connaissances législatives sur l'inspection des radios des navires (IRN) sont très spécialisées sur le plan technique et exigent un instructeur qui connaît bien le programme IRN, tel qu'il s'applique à la Garde côtière canadienne. L'entrepreneur proposé emploie un consultant en formation qui possède les qualifications nécessaires et qui est disponible pour dispenser cette formation. Il doit également être technologue en électronique. Compte tenu des informations ci-dessus, une solution de fournisseur unique est privilégiée. »

### **ACCORDS COMMERCIAUX**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALÉCC), de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie (ALECCo), de l'Accord de libre-échange Canada-Honduras (ALECH), de l'Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC), de l'Accord de libre-échange Canada-Panama (ALECPA), de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALÉCP) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

### **SÉCURITÉ**

Ce contrat est assorti d'exigences en matière de sécurité (cote de fiabilité).

### **DROIT DES FOURNISSEURS DE PRÉSENTER UN ÉNONCÉ DE CAPACITÉS**

Les fournisseurs qui se considèrent essentiellement qualifiés et qui sont disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à l'agent de négociation des marchés dont le nom figure dans le présent préavis (voir ci-dessous), et ce, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur répond aux exigences du préavis.

### **DATE DE CLÔTURE POUR LA PRÉSENTATION DES ÉNONCÉS DE CAPACITÉS**

Les énoncés de capacités satisfaisant aux exigences établies seront acceptés jusqu'au **9 juillet 2021 à 14 h heure avancée de l'Est (HAE)**. Étant donné que le gouvernement a l'intention de conclure le



contrat dans les meilleurs délais, les réponses reçues après la date de clôture ne seront pas examinées. Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être envoyés à :

**Meenu Bhatia**

Agent d'approvisionnement

Centre d'approvisionnement — Bureau d'Ottawa

Téléphone : 613-298-4795

Courriel : [Meenu.Bhatia@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Meenu.Bhatia@dfo-mpo.gc.ca)

Veillez noter que le ministère des Pêches et des Océans du Canada n'accepte pas les soumissions en version papier. **Les soumissions par courriel doivent être inférieures à 10 Mo; si le(s) fichier(s) est(sont) plus grand(s), veuillez le(s) répartir dans plusieurs courriels.**

Le Ministère n'est pas responsable des envois mal acheminés ou retardés. Les soumissions doivent être reçues au plus tard à la date et à l'heure spécifiées plus haut.

Toutes les soumissions doivent mentionner le numéro de dossier suivant dans la ligne d'objet du courriel : **30000324**

Les énoncés de capacités reçus au plus tard à la date de clôture seront pris en considération dans le seul but de déterminer s'il y a lieu ou non de procéder à un processus d'achat concurrentiel. Le MPO se servira des renseignements fournis pour l'évaluation technique seulement. Ils ne seront pas considérés comme une proposition. Votre énoncé de capacités doit prouver clairement que vous êtes en mesure de répondre au besoin de Pêches et Océans Canada. Les fournisseurs qui envoient un énoncé de capacités avant la date et l'heure de clôture seront informés par écrit de la décision du Ministère de poursuivre le processus d'approvisionnement susmentionné ou, sinon, de procéder à un processus intégral d'appel d'offres.

Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze (15) jours civils et prouvent qu'ils répondent aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement enclenchera le processus d'appel d'offres complet soit en ayant recours au service des appels d'offres électronique du gouvernement ou au moyen traditionnel, afin d'adjuger le marché.

Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un marché sera attribué au fournisseur présélectionné.

Si vous avez des questions à poser au sujet du présent préavis, communiquez avec l'agent de négociation des contrats indiqué.